

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
Secteur Haguenau / Saverne**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du vendredi 28 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, le Comité Directeur s'est réuni, sous la présidence de M. Philippe SPECHT.

Sont présents :

Délégués Titulaires des Collectivités adhérentes :

- **SMICTOM DE SAVERNE** : MM. Joseph CREMMEL, Daniel BASTIAN, Gilbert HUTTLER, Médéric HAEMMERLIN.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN** : MM. René STUMPF, Jacky KELLER, Michel LORENTZ.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : MM. Fernand HELMER, Marc MOSER.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : M. Claude LITT.

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : Mme Marie-Claude PAULEN, MM. Philippe SPECHT, André ERBS, Daniel GAUPP, Daniel KLIEBER, René GRAD, Raymond GRESS, Gérard BECKER, Alain BIETH, Alain WACK, André DISS.

Délégués Suppléants des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : M. Clément JUNG.

Personnalités présentes :

M. Pascal CLAUSS, trésorier principal de Haguenau.

Mme Mélanie RUEDY, directrice du CVEOM.

Membres absents excusés :

Mmes Michèle FONTANES, Carine OBERLE, Sophie BIEBER (pouvoir à M. Alain WACK), MM. Helmut STEGNER (pouvoir à M. Joseph CREMMEL), Claude KAMMERER (pouvoir à M. Médéric HAEMMERLIN), Robert METZ (pouvoir à M. René STUMPF), Marcel MICHEL, Claude KERN, Etienne ROECKEL, Jean-Georges HAMMANN, Jean-Marie CRIQUI, Daniel LENGENFELDER (pouvoir à M. Claude LITT), Jean-Marc STEINMETZ, Michel KNITTEL (pouvoir à M. André ERBS), Gérard VOLTZ.

Y assistent en outre :

Stéphanie FAULLIMMEL, Cathy KOLMER, Carole SCHERER, Pascal KNAPP, Christian HEY.

A 17h le Président Philippe SPECHT ouvre la séance du Comité Directeur en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de cette réunion.

Le Président salue ensuite tout particulièrement M. Pascal CLAUSS, Trésorier Principal de Haguenau ainsi que Mme Mélanie RUEDY, directrice du CVEOM.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Daniel KLIEBER, délégué de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Président passe à l'ordre du jour.

Au vu des impératifs des uns et des autres, le Président propose aux membres de modifier quelque peu l'ordre du jour, en commençant par les points décisionnels.

Les membres acceptent cette proposition.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 25 MAI 2018

Le Président propose aux membres d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 25 mai 2018.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 25 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

2. AVENANT N° 2 EVNA – DSP POUR L'EXPLOITATION DU CVEOM

Le Président rappelle aux membres que par convention du 8 décembre 2017, le SMITOM a chargé la société SUEZ RV ENERGIE de créer une société dédiée pour l'exécution de la convention de DSP pour l'exploitation du CVEOM de Schweighouse sur Moder.

Cet avenant n° 2, dont un exemplaire a été remis à chaque membre, a donc pour objet le transfert de la convention de DSP à la société dédiée, EVNA.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la mise en place de cet avenant n° 2 à la convention de DSP pour l'exploitation du CVEOM,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

3. AVENANT N° 3 EVNA – DSP POUR L'EXPLOITATION DU CVEOM

Le Président informe les membres qu'il y a lieu de mettre en place un avenant n° 3, dont un exemplaire a été remis à chaque membre, à la DSP pour l'exploitation du CVEOM.

Cet avenant a pour objet :

- d'organiser un **décalage de 3 mois de l'arrêt du CVEOM** pour les travaux de la DSP, soit au 1er mars 2019, en raison des difficultés qu'un arrêt hivernal poserait au principal client chaleur du CVEOM (CENPA) ;
- de **supprimer les broyeurs de bicarbonate de sodium.**

1) Décalage de l'arrêt

Le Président propose d'accepter la nouvelle date limite de début de MSI (Mise en service Industriel) au 1er juin 2019 et la date limite du dernier Constat d'Atteinte des Performances (CAP) au 31 juillet 2019.

L'applicabilité des pénalités de l'article 73 du contrat dépendra des dates précitées.

En compensation des surcoûts pour EVNA, dus à l'avance des fonds pendant 3 mois supplémentaires, le versement du solde du fonds de concours (soit 5,4 M€), pourra être demandé par le délégataire dès début 2019, au lieu d'être versé 1 mois après la mise en service industriel.

D'autre part, parce que la nouvelle période d'arrêt coïncidera plus avec d'autres arrêts d'UVEOM de la grande région, le SMITOM accepte également d'étudier avec EVNA, avant et pendant l'arrêt, les difficultés à valoriser l'énergie des OMr détournées, de façon à favoriser leur valorisation énergétique dans des conditions acceptables économiquement.

Dans tous les cas les OMr détournées seront payées à EVNA comme si elles étaient traitées sur le CVEOM.

Pour sa part, EVNA accepte de prendre à sa charge les impacts financiers du décalage sur ses préfinancements, ainsi que les autres éventuelles conséquences du décalage, comme par exemple la moindre disponibilité des entreprises sous-traitantes, la prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre, des arrêts techniques supplémentaires, etc.

2) Suppression des broyeurs de bicarbonate de sodium

Le Président laisse la parole à M. HEY qui explique aux membres qu'EVNA propose de retirer les broyeurs de bicarbonate de sodium du programme de travaux ; suppression permise par l'utilisation de bicarbonate de sodium livré broyé, en lieu et place du produit en grains prévu dans le contrat.

L'avantage principal est de simplifier l'exploitation et la maintenance, en diminuant les risques pour le personnel.

EVNA indique disposer d'un retour d'expérience probant sur ce dispositif, et de disposer de toutes les garanties du fournisseur quant à la sécurité et la qualité des approvisionnements.

Cette modification est effectuée sans impact économique, la non-fourniture des broyeurs, ainsi que les coûts de maintenance et de GER évités étant neutralisés par le surcoût du nouveau réactif broyé.

Il est toutefois convenu que le génie-civil correspondant à ces broyeurs sera réalisé, afin de rendre ce choix réversible.

Cette solution ne déroge pas au Programme Fonctionnel Détaillé et ne remet donc pas en cause la consultation de DSP.

L'avenant n°3 est sans montant.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en place de cet avenant n° 3 à la convention de DSP pour l'exploitation du CVEOM,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

4. FIXATION DUREE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le Président informe les membres que le fonds de concours de 6M€ versé à EVNA pour la modernisation du CVEOM est soumis à amortissement et il propose d'en fixer la durée d'amortissement à 20 ans, en accord avec les services de la DGFIP.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la durée d'amortissements pour le fonds de concours versé à EVNA, pour les travaux de modernisation du CVEOM, à 20 ans.

5. FIXATION TARIFS – OMR INCINEREES EN CONVENTION

Le Président rappelle aux membres qu'il s'agit des tarifs OMr actuellement facturés au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin (SNBR) et à la CdC du Kochersberg.

Pour mémoire, les tarifs actuels sont de 70,20€HT/tonne pour le SNBR et 80,20€HT/t pour la CdC du Kochersberg, soit 76,2 et 86,2€/t TGAP comprise.

Suite à la mise en place de la nouvelle DSP et ses travaux, ces tarifs doivent être actualisés.

Le Président propose de fixer un tarif unique de **77€HT/tonne d'OMr, révisable**, pour toutes les OMr « conventionnées », calculé sur la base de 73000t incinérées par an.

Ce tarif serait composé :

- du coût à la tonne prévu dans la DSP, révisé chaque mois comme la DSP (41€ valeur juillet 2018) ;
- une partie des charges de structure et de communication CVE (2,37€);
- des amortissements en cours, moyennés jusqu'en 2031 ;
- du coût des travaux 2019 pour la mise aux normes des locaux sociaux et pour la modernisation de l'UVEOM, réparti sur 20 ans.

Ce tarif serait à mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2019, ou progressivement. La TGAP sera facturée en sus, mais les travaux 2019 la feront baisser de 3€ jusqu'en 2021 puis de 1€ jusqu'en 2023.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif à 77€HT la tonne pour les apports d'OMr du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin et de la Communauté de Communes du Kochersberg, à compter du 1^{er} janvier 2019,

CONFIRME la FACTURATION en sus de la TGAP (Tarif 2018 : 6,01€ la tonne).

6. AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRI DES VIEUX PAPIERS ET CARTONS DES DECHETERIES – LINGENHELD ENVIRONNEMENT

Le Président informe les membres que la société LINGENHELD a constaté une dérive entre les mercuriales de prix qui régissent le calcul des valeurs de reprise des vieux papiers et propose d'abonder les prix de reprise de 25€/t pour les Journaux Revues Magazines (JRM) et de 30€/t pour les Papiers Cartons Mêlés, dès la reprise de juillet.

Dans ces conditions le SMITOM a intérêt à reconduire le marché pour l'année 2019 (dernière possibilité de reconduction prévue au marché) et un avenant n° 1 doit être mis en place pour les nouveaux prix de reprise, dont un exemplaire a été remis à chaque membre,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en place de cet avenant n° 1 au marché de tri des vieux papiers et cartons des déchèteries,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

7. PROVISIONS DE POST-EXPLOITATION – CSDND DE WEITBRUCH

Le Président rappelle aux membres que le CSDND de Weitbruch est soumis à un réaménagement et à un suivi du site au minimum pendant 30 ans après fermeture de son exploitation commerciale.

L'estimation 2018 des coûts cumulés du suivi de post-exploitation est de 2 950 000€. 670 000€ ont déjà été provisionnés par le SMITOM et il reste donc à provisionner 2 300 000€.

Le volume de stockage maximum encore disponible est estimé à 350 000t de déchets. Le provisionnement restant nécessite donc 6,5€ par tonne entrante, à condition que le site soit exploité jusqu'à saturation.

Au rythme habituel de 8000t/an la provision annuelle actuelle (50 000€) est correcte. En revanche au rythme actuel d'environ 14 000t/an il faudrait provisionner 91 000€/an. Il faudrait également rattraper 2017 et 2018 et prévoir 2019.

D'autre part des incertitudes subsistent sur la réalité du remplissage total du site, alors que les frais de la post-exploitation seront les mêmes quel que soit le remplissage. Il y a donc un intérêt à provisionner plus rapidement, quitte à diminuer ensuite.

Par conséquent, le Président propose de provisionner environ 500 000€ en 2019, soit 90 000€ pour 2019, 90 000€ pour rattraper le retard 2017-2018 et 320 000€ pour réduire les incertitudes sur le remplissage final, puis provisionner chaque année environ 6,5€ par tonne réceptionnée l'année précédente.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de provisionner un montant de 500 000€ sur le budget de l'exercice 2019, pour la post-exploitation du CSDND de Weitbruch,

ACCEPTE de provisionner 6,5€ par tonne réceptionnée sur le CSDND de Weitbruch, à compter de l'exercice 2020, pour la post-exploitation du CSDND de Weitbruch.

8. EVOLUTION DE LA REDEVANCE A LA COMMUNE DE WEITBRUCH

Le Président rappelle aux membres que la Commune de Weitbruch perçoit du SMITOM une redevance actuellement fixée à 2,13€/tonne (prix révisé) entrante, avec un minimum de 15000€/an.

Les tonnages habituels (hors situation actuelle d'indisponibilité de l'UVEOM de l'EMS) sont d'environ 8 000t/an.

Pour faciliter l'acceptation du CSDND et sa prolongation, par les habitants de Weitbruch, le Président propose :

- de revaloriser cette redevance à 4€/tonne entrante (hors terre et matériaux de recouvrement), à compter du 1^{er} janvier 2019,
- de conserver le minimum de 15000€/an,
- d'indexer la redevance pour l'année n et le minimum annuel sur les prix à la consommation « ensemble des ménages, 00^E » publié au Moniteur, valeur juillet n/valeur juillet 2018.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance à la commune de Weitbruch à 4€ net par tonne entrante, à compter du 1^{er} janvier 2019,

FIXE une redevance minimum de 15 000 € par an,

DECIDE d'indexer la redevance pour l'année n et le minimum annuel sur les prix à la consommation « ensemble des ménages, 00^E » publié au Moniteur, valeur juillet n/valeur juillet 2018.

9. DECISION MODIFICATIVE

Le Président rappelle aux membres que le SMITOM reverse aux collectivités membres la subvention DEEE et Eco-Mobilier.

Les services de la DGFIP de Haguenau ont informé le SMITOM que l'imputation budgétaire pour le reversement aux collectivités est erronée et par conséquent, une décision modificative doit être mise en place :

Article 7489 – Chapitre 014 – Reversements et restitutions sur autres attributions et participations :

+ 300 000,00 €

Article 61115 – Chapitre 011 – DEEE : - 300 000,00 €

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative suivante :

Article 7489 – Chapitre 014 – Reversements et restitutions sur autres attributions et participations :

+ 300 000,00 €

Article 61115 – Chapitre 011 – DEEE : - 300 000,00 €

10. DEMANDE DE SUBVENTION – ECO-MANIFESTATIONS D'ALSACE

Le Président rappelle aux membres que l'association Eco-Manifestations d'Alsace (EMA) conseille et accompagne les organisateurs d'événements éco-responsables.

Pour mémoire, le SMITOM avait soutenu l'association à hauteur de 1 500€ en 2017 dans le cadre de son intervention lors des JPO 2017 au CVEOM.

À ce jour le SMITOM n'a pas de projet impliquant Eco-Manifestations d'Alsace mais ils assistent de temps à autre le service communication du SMITOM et aident presque gratuitement les associations qui organisent des manifestations.

Le Comité directeur du 25 mai 2018 souhaitait examiner le rapport annuel d'EMA avant de décider de verser une subvention en 2018.

Ci-dessous quelques extraits du rapport annuel 2017 EMA :

140 sollicitations en 2017 (110 en 2016, 55 en 2015). 4 types de structures demandeuses : associations (38%), collectivités (24%), entreprises (23%), particuliers (15%).

Interventions sur le territoire du SMITOM de Haguenau-Saverne :

A Saverne :- dans le cadre de la ville, labellisation de 2 événements,- le centre socio-culturel pour la fête du monde,- la CdC du pays de Saverne,- SMICTOM : EMA va réaliser une étude en vue de la création d'une plateforme de location et de lavage de gobelets réutilisables ainsi que des réunions de sensibilisation à destination des associations du territoire (Chloé Vetter).

Summerlied Ohlungen :Diagnostic de la charte (bilan de la manifestation 2016), dans l'objectif de s'engager dans une démarche globale de développement durable.

Wingen : entretien sur les possibilités d'actions pour mettre en place un éco-événement.

Alsace du Nord (Woerth, mais c'est le lieu du siège de l'association) : Collaboration avec Utiléco (regroupement des associations Réussir et Le Droit Au Travail) qui va lancer une plateforme de location et de lavage de gobelets sur son secteur.

Le modèle économique d'EMA (interventions en général gratuites) et la suppression des compétences déchets des Départements et donc des soutiens, ainsi que la baisse des soutiens de l'ADEME, entraînent des difficultés financières pour cette association.

Par conséquent, le Président propose de subventionner l'association EcoManifestations d'Alsace à hauteur de 1 000€ net pour l'exercice 2018.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de subventionner l'association EcoManifestations d'Alsace à hauteur de 1000€ net, pour l'exercice 2018.

11. AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT ECO-MOBILIER POUR 2018

Le Président informe les membres que le SMITOM a réceptionné le nouveau contrat EcoMobilier, dont un exemplaire a été remis en séance, valable uniquement pour l'année 2018 au lieu des 6 ans de l'agrément, en raison de modalités transitoires en cours de négociation.

Ce contrat comporte 2 clauses qui ont été contestées auprès d'EcoMobilier :

1. obligation d'ouvrir les déchèteries au moins 6 demi-journées/semaine, ce qui n'est actuellement pas le cas de 5 déchèteries ;
2. les bennes remplies à moins de 2,3t ne seraient à terme plus soutenues.

Les collectivités et leurs associations (AMORCE et CNR) contestent ce contrat qui fait peser un risque technique et financier important sur le SMITOM et ses Syndicats de Collecte :

- Perte jusqu'à 2479€/déchèterie/an ouverte moins de 6DJ/sem ;
- En 2017, sur 945 vidages, seuls 236 atteignaient les 2,3t et seules 627t auraient été soutenues sur 1 737t collectées, soit une perte de 22 209€.

Ces conditions de soutiens auraient donc fait perdre jusqu'à 34 600€ aux Syndicats de Collecte en 2017.

Cependant, par retour de courrier, EcoMobilier assure au SMITOM que ces clauses n'auront pas d'incidences financières sur 2018 et rappelle que le contrat est nécessairement identique pour toutes les collectivités.

D'autre part ce contrat est indispensable pour toucher les soutiens de 2018 et pour poursuivre l'équipement des déchèteries en bennes dédiées mobiliers.

Par conséquent, le Président propose l'acceptation de ce contrat, pour l'exercice 2018.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en place de la nouvelle convention avec l'éco-organisme ECOMOBILIER, pour l'exercice 2018,

AUTORISE le Président, respectivement un Vice-Président, à signer les actes à intervenir.

12. COMMUNICATIONS DIVERSES

a. Evolution des prix de reprise des matériaux

Le Président laisse la parole à M. HEY qui commente le tableau d'évolution des prix de reprise des matériaux à fin août 2018, remis en séance.

Par rapport au mois de mars, les journaux/cartons mêlés ont gagné 50%, notamment grâce au nouveau marché de tri des recyclables du porte à porte, les emballages fibreux 4,7% et les flaconnages 12,6%.

b. Refus de tri

Le Président commente le tableau des refus de tri avec les dernières caractérisations du mois d'août 2018, remis en séance.

En moyenne, les refus de tri du porte à porte sont :

- CdC du Pays de la Zorn : 9,13 % (en augmentation)
- CdC du Pays Rhénan 17,73 % (forte augmentation)
- CdC de la Basse-Zorn : 11,91 % (légère baisse)
- SMICTOM de Saverne : 17,68 % (légère baisse)

- CdC de la région de Haguenau : 15,34 % (baisse)
- CdC du Val de Moder : 13,26 % (stable)
- CdC de Brumath : 18,21 % (en baisse)
- CdC de Bischwiller : 25,04 % (forte augmentation)
- Moyenne CA Haguenau : 19,60% (forte augmentation).

Moyenne prise en compte dans le marché de tri ALTEM : 17,16 % (en augmentation).

Les refus de tri de la benne papier-carton en déchèteries sont restés stables à 4,07%.

c. Divers évènements depuis le dernier Comité Directeur

- 1^{er} juin : Inspection DREAL – CSDND de Weitbruch.
- 6 et 7 juin : Expo biogaz au Wacken à Strasbourg (C. HEY).
- 15 juin : Rendez-vous du tri CITEO à Colmar (C. HEY).
- 18 juin : Réunion DREAL au sujet des tonnages acceptés au CSDND. (P. SPECHT et C.HEY).
- 22 juin : Visite circuit pédagogique à Epinal (A. DISS, C. HEY et Stéphanie).
- 26 juin : Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour les DSP exploitation du CVEOM et des plateformes de compostage.
- 28 juin : Commission Consultative n° 4 PRPGD à Strasbourg (P.SPECHT, C. HEY).
- 10 juillet : Réunion amortissements avec la Trésorerie.
- 11 juillet : Comité de suivi de la DSP CVEOM (P.SPECHT, A.ERBS).
- 23 juillet : Signature convention tripartite SMITOM – SUEZ – BPI (P.SPECHT, C.HEY).
- 13 septembre : Présentation des travaux 2018-2019 à des élus de la CAH.
- 14 septembre : Exercice incendie au CSDND.
- 21/22 septembre : 17^{ème} forum du Cercle National du Recyclage à Angoulême.
- 27 septembre : Réunion avancement travaux DSP CVEOM.

d. Divers évènements à venir

- 4 octobre : Formation futures BATAEL (Best Available Technique Associated Emission Levels) ou Niveaux d'Emissions Associées aux Meilleures Techniques Disponibles (en français) incinération à Nancy (C. HEY).

e. Comité Directeur de fin d'année

Le Président informe les membres que la réunion du Comité Directeur initialement prévue vendredi 14 décembre doit être reportée au jeudi 20 décembre à 17h.

Les membres en ont pris bonne note.

f. Installation d'un champ photovoltaïque sur le CSDND de Weitbruch

Le Président informe les membres que le SMITOM a été sollicité par 2 sociétés (Urbasolar et Tryba) qui cherchent à installer des champs photovoltaïques sur des CSDND.

Le SMITOM dispose bien sûr d'une très grande surface sur le CSDND, et le ministère de l'Environnement a demandé aux DREAL d'examiner les dossiers de ce type avec bienveillance.

Ce point a été soumis aux membres du Bureau qui ont proposé de donner une suite favorable à ces demandes et donc d'étudier la possibilité d'installer un champ photovoltaïque sur le CSDND de Weitbruch.

Les membres du Comité Directeur sont également favorables à étudier les possibilités d'un tel projet.

g. Avenir du CSDND de Weitbruch

Le Président rappelle aux membres que le CSDND de Weitbruch a été autorisé par Arrêté Préfectoral du 5 décembre 2001, pour 20 ans, soit jusqu'au 4 décembre 2021.

Les services de l'Etat ont indiqué que le SMITOM peut demander une simple prolongation de l'autorisation d'exploiter sur maximum 4-5 ans, par simple Arrêté Préfectoral.

Le Bureau du SMITOM estime qu'il faut profiter de cette opportunité pour prolonger simplement la durée d'exploitation jusqu'en 2026, date à laquelle le SMITOM saura mieux quels sont les besoins d'enfouissement de déchets résiduels.

Une demande de prolongation de 5 ans de l'autorisation d'exploiter, a donc été envoyée à M. le Préfet du Bas-Rhin.

13. STATISTIQUES

Le Président commente le tableau d'évolution des déchets à fin août 2018, remis en séance.

Une colonne « Bennes ECO Mobilier » a été ajoutée sur le tableau, qui reprend les tonnages des bennes dédiées au mobilier, mais pas les estimations des 3 déchèteries non encore équipées.

Ratios par habitant des 12 derniers mois :

- 504 kg de déchets produits par habitant,
- 118 kg de collectes sélectives (AV et PàP),
- 169 kg d'OMR (poubelles + déchèteries)

L'évolution des tonnages produits par le SMITOM sur 12 mois glissants montre une augmentation de 2,03% globalement, et de façon détaillée :

- +1,32% d'OMR (poubelles et déchèteries),
- -0,81% de collectes sélectives (AV et PàP),
- +1,62% pour les autres valorisations (végétaux +3,38%, bois-3,61%, DEEE +1,35%, EcoMobilier + 57%). *La hausse de la benne EcoMobilier s'explique par le fait que 5 déchèteries ont été équipées de bennes dédiées depuis août 2017.*
- Augmentation de l'enfouissement + 142 % (cette hausse s'explique par l'apport de DAE de SUEZ et SCHROLL exceptionnellement autorisés par le SMITOM depuis le T4/2017)

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun délégué ne souhaitant intervenir, le Président clôt la séance.

Fin de la séance : 18h